



Arles, le 10/12/2021



Madame, Monsieur,

Circonscription IEN ARLES

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MARINETTE CARLETTI

Affaire suivie par

Mme CARCELES Christelle

Téléphone

0490987161

Courriel

ce.0130306M@ac-aix-marseille.fr

Adresse

MAS THIBERT

13104

ARLES

La classe de TPS-PS de l'école fréquentée par votre enfant est **fermée en raison de trois cas confirmés de COVID-19**. Votre enfant a été en contact avec ce ou ces cas positifs et par mesure de précaution, il doit rester isolé.

Vous avez un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il faut strictement veiller au respect des consignes sanitaires pendant la période d'isolement.

Votre enfant doit rester isolé **7 jours à partir de la date d'envoi de ce courrier. Les élèves seront de nouveau accueillis à partir du vendredi 17 décembre au matin.**

La réalisation par votre enfant d'un **test RT-PCR sur prélèvement salivaire dans les plus brefs délais** est recommandée. Si ce premier test est négatif, l'isolement se poursuit (votre enfant peut être en phase d'incubation de la maladie). Si le test est positif, vous serez rappelé par l'Assurance Maladie pour adapter la conduite à tenir en tant que cas confirmé. La réalisation d'un **deuxième test RT-PCR sur prélèvement salivaire** est également recommandée en fin d'isolement pour le retour en classe.

La liste des laboratoires proposant ce type de prélèvement peut être consultée sur sante.fr.

Le retour à l'école se fait alors sous réserve de l'absence de symptômes et de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

En cas de symptômes pendant la période d'isolement, un test doit être réalisé immédiatement, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant.

Ce courrier vaut attestation à remettre à l'employeur pour un seul des parents.

Pour les salariés, remettez ce courrier à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public.

Pour les non-salariés, rendez-vous sur [declare.ameli](https://declare.ameli.fr) ou [declare.msa](https://declare.msa.fr) pour obtenir un arrêt de travail.

LA DIRECTRICE, Christelle CARCELES

